

Conseil des aînés

**Rapport
annuel
1998-1999**

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Conseil des aînés.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord, 1^{er} étage
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Conseil des aînés
Édifice Marie-Guyart
1056, Louis-Alexandre-Taschereau
Aile René-Lévesque, 1^{er} étage
Québec (Québec)
G1R 5Z7

Téléphone : (418) 643 6720
Télécopieur : (418) 643 1916

Dépôt légal — 1999
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-18141-0
ISSN : 1201-9461

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 19 de la *Loi sur le Conseil des aînés*, le cinquième rapport d'activités de cet organisme pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1999.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, ministre responsable des Aînés,

Louise Harel

Québec, septembre 1999

Madame Louise Harel
Ministre d'État aux Affaires municipales et à la
Métropole, ministre responsable des Aînés
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
20, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 3^e étage
Québec (Québec)
G1R 4J3

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 19 de la *Loi sur le Conseil des aînés*, le cinquième rapport de nos activités pour l'année financière se terminant le 31 mars 1999.

Ce rapport rend compte des travaux du Conseil et des activités qu'il a assumés en vertu de son mandat.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de la collaboration de tous les membres du Conseil et l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente du Conseil des aînés,

Hélène Wavroch

Québec, septembre 1999

Table des matières

I La présentation du Conseil des aînés 8

- 1.1 L'organisme 8
- 1.2 Les fonctions du Conseil 8
- 1.3 Les pouvoirs du Conseil 8
- 1.4 La composition du Conseil 8
- 1.5 Les ressources humaines et financières du Conseil 9
 - 1.5.1 Ressources humaines 9
 - 1.5.2 Ressources financières 10

II Le bilan des activités et des réalisations du Conseil en 1998-1999 11

- 2.1 Les séances du Conseil 11
- 2.2 Les réalisations et les travaux du Conseil 11
 - 2.2.1 Le bulletin 11
 - 2.2.2 Un site Internet 11
 - 2.2.3 Un dépliant 12
 - 2.2.4 Une revue de presse 12

III Les communications 13

- 3.1 La participation à des colloques et à des conférences 13
- 3.2 Les activités médiatiques 13
- 3.3 La participation à des rencontres et à des comités de travail 13
- 3.4 Les activités publiques 14
- 3.5 Les demandes de renseignements 15

IV Les principaux travaux du Conseil depuis sa création 17

- 4.1 Brochure sur le Conseil des aînés 17
- 4.2 La situation économique des aînés du Québec 17
- 4.3 Avis sur les abus exercés à l'égard des personnes âgées 17
- 4.4 Mémoire sur le projet de loi n° 191, *Loi sur la protection des droits des aînés* 18
- 4.5 Avis conjoint sur l'obligation alimentaire entre les grands-parents et leurs petits-enfants, selon l'article 585 du Code civil du Québec 18
- 4.6 Mémoire sur la problématique de la consommation des médicaments au Québec 18

4.7 Mémoire sur le projet de loi n° 33, *Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives* 18

4.8 Résolution concernant l'avenir du Conseil 19

4.9 La réalité des aînés québécois 19

4.10 Avis sur les orientations d'une politique du vieillissement 19

Annexe Les publications du Conseil des aînés 21

I La présentation du Conseil des aînés

1.1 L'organisme

Le Conseil des aînés est un organisme créé par la *Loi sur le Conseil des aînés* (L.Q.1992, chapitre 64), sanctionnée par l'Assemblée nationale le 22 décembre 1992 et entrée en vigueur le 27 octobre 1993.

Depuis décembre 1998, le Conseil des aînés est sous la responsabilité de madame Louise Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole et ministre responsable des Aînés. Auparavant, c'est le ministre du travail, monsieur Matthias Rioux, qui était responsable du Conseil des aînés pendant les mois de septembre à novembre 1998. Il succédait à monsieur André Boisclair, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, qui était responsable des Aînés depuis juin 1996.

Organisme consultatif représentant tous les aînés du Québec, le Conseil élabore des stratégies dans un contexte interministériel et dans l'optique d'une mobilisation de l'ensemble des intervenants publics, privés et communautaires. Afin de s'assurer que les aînés demeurent au centre des préoccupations du Conseil et de la vie démocratique, le Conseil est à l'écoute des aînés ou des groupes qui les représentent sur une base régulière et travaille en étroite collaboration avec eux. Le Conseil veut ainsi mettre l'accent sur les priorités et les préoccupations des aînés du Québec, tout en leur permettant d'exercer un leadership en ce qui concerne les questions relatives au vieillissement.

1.2 Les fonctions du Conseil

L'article 13 de la *Loi sur le Conseil des aînés* se lit comme suit : *le Conseil a principalement pour fonctions de promouvoir les droits des personnes âgées, leurs intérêts et leur participation à la vie collective ainsi que de conseiller le ministre sur toute question qui concerne ces personnes, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.*

1.3 Les pouvoirs du Conseil

Dans le cadre de ses fonctions, le Conseil a un rôle conseil auprès du ministre, dans la planification, la mise en oeuvre et la coordination des politiques gouvernementales ainsi que des programmes et des services visant à répondre aux besoins des aînés.

Il sensibilise également le ministre sur l'ordre de priorité à donner à ces programmes et à ces services. Il porte à la connaissance du ministre toute question relative aux aînés qui appelle l'attention ou l'action du gouvernement et lui soumet des recommandations à cet égard; il propose au ministre la mise sur pied de programmes et de services qui puissent répondre aux besoins des aînés et visant à prévenir ou à corriger les situations d'abus dont ces personnes peuvent être victimes; il sollicite ou reçoit des opinions et des recommandations de personnes et d'organismes sur toute question relative aux aînés; il peut effectuer ou faire effectuer des études et des recherches reliées aux préoccupations des aînés; enfin, il réalise et diffuse de la documentation relative aux aînés, aux services et aux avantages qui leur sont offerts, au moyen d'avis, de rapports, d'études ou de mémoires.

Le Conseil doit aussi donner son avis au ministre sur toute question ou tout projet que celui-ci lui soumet relativement aux aînés. Le Conseil transmet tous ses avis au ministre responsable du Conseil des aînés. Le Conseil peut former des comités pour l'étude de questions particulières et déterminer leurs attributions.

Le Conseil s'est doté d'un règlement de régie interne le 14 février 1994, conformément à l'article 17 de sa loi constitutive. Ce règlement, adopté par tous les membres, régit le fonctionnement du Conseil.

1.4 La composition du Conseil

La présidence du Conseil des aînés est assumée depuis le 16 novembre 1998 par madame Hélène Wavroch, nommée par le gouvernement du Québec pour un terme de cinq ans. Cette dernière occupait auparavant la fonction de membre du conseil d'administration et vice-présidente de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération.

Le Conseil se compose de dix-neuf membres, dont douze ont droit de vote. Ils sont choisis pour leur intérêt envers les personnes âgées et de façon à refléter la composition de la société québécoise. Ils sont nommés par le gouvernement, sur la recommandation du ministre responsable de l'application de la loi, après consultation des organismes les plus représentatifs parmi ceux qui s'occupent pour l'ensemble du Québec de la défense des droits ou de la promotion des intérêts des personnes âgées.

Les membres du Conseil ayant droit de vote sont nommés pour trois ans. Leur mandat de même que celui de la présidente ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

Le sous-ministre des Affaires municipales et de la Métropole, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, le sous-ministre de la Justice, le sous-ministre des Transports, le sous-ministre de la Solidarité sociale, la sous-ministre associée à qui est confié le dossier de la condition féminine et le président de la Société d'habitation du Québec sont aussi membres d'office du Conseil, mais ils n'ont pas droit de vote (en date du 29 novembre 1998).

Sur la recommandation du ministre, le gouvernement désigne un vice-président parmi les membres qui ont droit de vote.

Les 12 membres (votants) :

	Municipalité	Région
— Hélène Wavroch, présidente	Montréal	(06)
— Hubert De Ravinel, vice-président	Montréal	(06)
— Irène Belleau	Sainte-Foy	(03)
— Thérèse Darche	Montréal	(06)
— Yolande Desharnais	Guyenne	(08)
— Gaston Guy	Rimouski	(01)
— Véra Kassabian Bédirian	Montréal	(06)
— Philippe Lapointe	St-Adolphe d'Howard	(15)
— Maxima Migneault	Jonquière	(02)
— Yolande Richer	St-Jean-sur-Richelieu	(16)
— Richard Sarrasin	Orford	(05)
— Jean-Marie St-Jacques	Sainte-Foy	(03)

Les 7 membres d'office (1) :

Le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux

Le sous-ministre de la Justice

Le sous-ministre des Affaires municipales et de la Métropole

Le sous-ministre des Transports

Le sous-ministre de la Solidarité sociale

La sous-ministre associée à qui est confié le dossier de la condition féminine

Le président de la Société d'habitation du Québec

1.5 Les ressources humaines et financières du Conseil

1.5.1 Ressources humaines

Le Conseil dispose, pour la réalisation de ses activités, d'un bureau formé du personnel de la Fonction publique. Ce personnel est chargé d'effectuer les études et les recherches requises pour l'élaboration des avis ou des rapports du Conseil, de même que de fournir aux membres les renseignements pertinents dont ils ont besoin pour la réalisation de leurs différents travaux. Il apporte en outre le soutien professionnel et technique nécessaire à la tenue des séances et aux différentes activités du Conseil.

La direction du Conseil est assumée par la présidente, madame Hélène Wavroch, qui en est le porte-parole officiel. Elle dirige les séances du Conseil et voit à la mise en œuvre des décisions du Conseil. Elle assure également la liaison entre le Conseil et le ministre. Elle administre de plus le budget et gère les ressources humaines et matérielles du Conseil.

Outre la présidente qui exerce sa fonction à temps plein, quatre postes permanents sont autorisés pour les ressources humaines du Conseil. Au 31 mars 1999, le bureau du Conseil était constitué des employés suivants :

- Monique Girard, agente de recherche et de planification socioéconomique,
- Nicole Leclerc, agente de recherche et de planification socioéconomique,
- Murielle Miller, secrétaire principale,
- Daniel Gagnon, agent de recherche et de planification socioéconomique.

Le siège social du Conseil est situé au 1056, Louis-Alexandre-Taschereau, Aile René-Lévesque, 1^{er} étage, à Québec, G1R 5Z7. Téléphone : (418) 643-6720; télécopieur : (418) 643-1916, courriel : aines@conseil-des-aines.qc.ca

(1) En date du 29 novembre 1998.

1.5.2 Ressources financières

Pour l'exercice financier 1998-1999, le Conseil disposait d'un budget de 455 500 \$ réparti comme suit :

Supercatégories Catégories	Budget Original	Budget Modifié	Dépenses
Traitements	284 800 \$	336 232 \$	336 232 \$
Fonctionnement			
03 Transports et communications			36 116
04 Services professionnels-administratifs et autres			45 766
05 Entretien			120
06 Loyer			39 301
07 Fournitures et approvisionnements			4 954
08 Équipements			1 519
Sous-total	170 700 \$	127 776 \$	127 776
Capital			
08 Matériel et équipements		3 833	3 833
Total	455 500 \$	467 841 \$	467 841 \$

Note :

Les catégories de dépenses 03, 04 et Capital incluent principalement les dépenses suivantes :

03 : Les frais inhérents aux séances du Conseil, les frais de courrier et de messagerie ainsi que les frais de téléphone.

04 : Les frais de déplacement des membres et les coûts d'impression de divers documents.

Capital : Les frais d'achat d'équipement bureautique.

II Le bilan des activités et des réalisations du Conseil en 1998-1999

2.1 Les séances du Conseil

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1999, le Conseil des aînés a tenu huit séances plénières. La présidente, madame Nicole Dumont-Larouche, qui dirigeait le Conseil depuis sa fondation, a participé à sa dernière séance du Conseil le 29 octobre 1998. La nouvelle présidente, madame Hélène Wavroch, a commencé à siéger à la rencontre subséquente du Conseil qui a eu lieu le 26 novembre 1998.

Les séances du Conseil ont donné lieu à de multiples échanges sur divers sujets concernant les aînés, notamment le transport terrestre des personnes en regard du maintien de l'autonomie des aînés, le programme Réno-virage de la Société d'habitation du Québec, le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, l'Année internationale des personnes âgées, le mandat en prévision d'inaptitude, la procuration et le rôle du Curateur public, le Forum sur le développement social, le colloque sur la déjudiciarisation, le Préforum de la Fédération des sociétés Alzheimer de Montréal, la Quatrième Conférence mondiale sur le vieillissement qui aura lieu au mois de septembre 1999.

Le Conseil a également procédé à l'identification des thèmes liés à l'orientation de ses futurs travaux. Ils s'articulent ainsi: la valorisation des aînés par le biais de solidarités entre les générations, la situation présente et future des aînés, la mise à jour du portrait des aînés, l'aspect financier des aînés, l'éthique au quotidien, l'Année internationale des aînés, la spiritualité et la vie intérieure de même qu'affective des aînés, le soutien à domicile, les aidants naturels, la création de bulletins, la publication de brochures portant sur le résumé des écrits du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil s'est fixé des objectifs pour l'année 1999 soit:

- faire accroître la visibilité du Conseil;
- participer étroitement avec le Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées aux activités prévues pour l'année;
- faire avancer le débat pour une politique sur le vieillissement;
- augmenter le réseau d'organismes ressources du Conseil.

2.2 Les réalisations et les travaux du Conseil

2.2.1 *Le bulletin*

Le Conseil des aînés a procédé au mois de novembre 1998 au lancement du premier numéro du *Bulletin du Conseil des aînés*. Ce bulletin se veut une fenêtre animée sur la spécificité et la réalité des aînés. On y retrouve un dossier sur les aînés québécois de même que des faits et des chiffres s'appliquant à ceux-ci et une section abordant la problématique du vieillir au féminin et au masculin. Le Conseil rappelle l'*Avis sur les orientations d'une politique du vieillissement* qu'il a publié au mois de mai 1997 et précise la liste des orientations formulées au gouvernement dans le cadre de ce document. Une section est réservée aux organismes d'aînés et aux activités intergénérationnelles. Dans le cadre de l'Année internationale des aînés, le Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées a une chronique portant sur le déroulement de cette année. Enfin, une liste de publications récentes concernant les aînés est présentée à titre d'information. Un deuxième numéro du bulletin poursuit les chroniques spécifiées dans la production du premier bulletin. On y trouve plusieurs articles axés sur une image positive du vieillissement.

Une publication hors série portant sur le Conseil et ses préoccupations est prévue pour le mois de septembre 1999 et sera présentée à la Quatrième Conférence mondiale sur le vieillissement.

2.2.2 *Un site Internet*

Au cours de l'année 1998, le Conseil des aînés s'est classé parmi les organismes gouvernementaux qui possèdent un site Internet. Ce site présente l'institution et l'organisation du Conseil, ses fonctions, ses préoccupations de même que les principes qui appuient ses démarches et ses orientations. On y identifie également les grands organismes d'aînés, les membres qui font partie du Conseil et le personnel constituant le bureau du Conseil. Le branchement du Conseil au service Internet lui donne la possibilité d'utiliser le courrier électronique et de transmettre des documents par cet instrument. Pendant l'Année internationale des personnes âgées, tous les communiqués de presse émis pendant la tournée québécoise du Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées

et du Conseil des aînés ont été reproduits sur le site Internet du Conseil.

2.2.3 Un dépliant

Au mois d'octobre 1998, le Conseil des aînés a produit un dépliant portant sur l'institution du Conseil, ses fonctions et ses pouvoirs, ses principes généraux de même que ses préoccupations prioritaires. Le dépliant décrit également la composition du Conseil en identifiant les membres votants, les membres d'office de même que les personnes faisant partie du bureau. Enfin, une liste des publications effectuées par le Conseil complète les informations disponibles.

2.2.4 Une revue de presse

Depuis le début de ses activités, le Conseil réalise une revue de presse mensuelle à l'intention des membres et du personnel. Ce document fait un tour d'horizon des principaux sujets d'actualité touchant des aînés de toutes les régions du Québec.

III Les communications

Le Conseil est souvent invité à donner des conférences et à participer à des colloques pour présenter ses travaux, ou encore à contribuer à l'inauguration d'événements axés sur la santé et le bien-être des aînés dans la société. Il est également sollicité pour apporter sa collaboration à diverses activités sur les plans public et médiatique de même qu'à plusieurs comités de travail sur les questions du vieillissement de la population et de l'importance d'assurer une qualité de vie aux aînés. Le Conseil essaie de répondre, dans toute la mesure de sa disponibilité, aux attentes qui lui sont formulées.

Madame Nicole Dumont-Larouche qui a été présidente du Conseil jusqu'au 1^{er} novembre 1998 a répondu de même que les membres ou le personnel du bureau à plusieurs invitations d'organismes dans le cadre des responsabilités et du mandat du Conseil.

En plus de participer à une tournée de dix-neuf (19) villes du Québec avec le Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées (BQAIPA), en 1998-1999 la nouvelle présidente du Conseil, madame Hélène Wavroch, a également assuré les organismes de sa collaboration à plusieurs événements; les membres ou le personnel du bureau ont continué d'apporter leur contribution aux demandes des milieux.

3.1 La participation à des colloques et à des conférences

26-27-28 avril 1998, Québec. Participation de la présidente, madame Nicole Dumont-Larouche, au Forum sur le développement social, tenu au Centre des congrès de Québec.

11 au 15 mai 1998, Ottawa. Participation de madame Monique Girard au Congrès de l'ACFAS, tenu à l'Université d'Ottawa.

22 mai 1998, Montréal. Participation de monsieur Daniel Gagnon au colloque de la Fédération des CHSLD – FQCLSC du Québec organisé par l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec, dont le thème était : *Ensemble dans la communauté*.

29 et 30 septembre 1998, Montréal. Participation de monsieur Daniel Gagnon au colloque de l'ACAPA et de l'Institut pour le partenariat public privé dont le thème était *Le privé : menace ou solution pour le système de la santé*.

1^{er} octobre 1998, Montréal. Conférence prononcée par monsieur Daniel Gagnon portant sur le Conseil des aînés au Colloque du CH Côte-des-Neiges dans le cadre de leur 20^e anniversaire.

3 et 4 octobre 1998, Montréal. Participation de monsieur Philippe Lapointe au Forum Le Pont entre les générations tenu à l'Université de Montréal. Ce forum a été organisé dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées pour réfléchir sur le rôle réservé aux travailleurs expérimentés dans un contexte de mise à la retraite massive. La problématique du chômage des jeunes et des iniquités en emploi faisait également l'objet des préoccupations des participants.

15 octobre 1998, Québec. Présentation du Conseil par la présidente, madame Nicole Dumont-Larouche, lors de l'Assemblée annuelle de l'Association des professionnels retraités du gouvernement du Québec (APRGQ), tenue à Sainte-Foy.

15 au 18 octobre 1998, Halifax. Participation de madame Thérèse Darche à la rencontre des présidents des conseils consultatifs provinciaux, territoriaux et de niveau fédéral des aînés dans le cadre de la réunion annuelle de l'Association canadienne de gérontologie (ACG), tenue au World trade and convention center à Halifax, Nouvelle-Écosse.

24 novembre 1998, Montréal. Participation de la présidente, madame Hélène Wavroch, et de monsieur Daniel Gagnon à la réunion *Préforum : Les enjeux sociaux : coûts, réalités, politiques et projection*. Cette rencontre était organisée par la Fédération québécoise des sociétés Alzheimer.

20 janvier 1999, Montréal. Participation de mesdames Thérèse Darche, Irène Belleau, Yolande Richer, Véra Kassabian Bédirian et de monsieur Philippe Lapointe au colloque : *La déjudiciarisation, une affaire de justice et de société*. Cet événement était organisé par la Chambre des notaires du Québec et la Fédération des travailleurs du Québec.

3.2 Les activités médiatiques

4 novembre 1998, Montréal. Participation de la présidente, madame Nicole Dumont-Larouche, à l'émission *Par les temps qui courent* présentée à la radio de Radio-Canada.

7 mars 1999, Montréal. Participation de la présidente, madame Hélène Wavroch, à l'émission *Y a plein d'Soleil* présentée sur les ondes de la Télévision Quatre Saisons (TQS).

3.3 La participation à des rencontres et à des comités de travail

8 avril 1998, Montréal. Participation de la présidente, madame Nicole Dumont-Larouche, à la ren-

contre des partenaires associés au Forum sur le développement social organisée par le Conseil de la santé et du bien-être.

4 mai 1998, Montréal. Participation de la présidente, madame Nicole Dumont-Larouche, à la création du Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées (BQAIPA) et à la première rencontre des administrateurs élus.

15 juin 1998, Québec. Présence de la présidente, madame Nicole Dumont-Larouche, à la réunion du conseil d'administration et à une assemblée générale spéciale convoquée par le Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées (BQAIPA).

25, 26, 27 août 1998, Québec. Participation de la présidente, madame Nicole Dumont-Larouche, à la Commission parlementaire sur les régimes de protection.

21 septembre, 1998, Montréal. Participation de la présidente, madame Nicole Dumont-Larouche, à la réunion du conseil d'administration du Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées (BQAIPA).

11 novembre 1998, Québec. Participation de la présidente, madame Nicole Dumont-Larouche et de madame Irène Belleau, messieurs Gaston Guy, Philippe Lapointe et Richard Sarrasin à la première rencontre du comité du bulletin. Participation également de madame Monique Girard et de monsieur Daniel Gagnon du bureau du Conseil.

4 décembre 1998, Montréal. Présence de la présidente, madame Hélène Wavroch, à une rencontre d'information concernant la *Quatrième Conférence mondiale sur le vieillissement* organisée sous l'égide de la Fédération internationale du vieillissement (FIV) qui aura lieu du 5 au 9 septembre 1999 à Montréal. Cette conférence se tiendra au Palais des congrès de Montréal et aura pour thème *Vieillir dans une société pour tous les âges*.

11 janvier 1999, Montréal. Rencontre de la présidente, madame Hélène Wavroch, et de madame Monique Girard du bureau du Conseil avec madame Carole Deschamps, présidente de l'Association québécoise des centres communautaires pour aînés concernant le financement de ces ressources et leur implication auprès des aînés du Québec.

13 janvier 1999, Québec. Rencontre de la présidente, madame Hélène Wavroch, avec madame Irène Belleau responsable de la publication du bulletin du Conseil concernant les publications du Conseil.

14 janvier 1999, Québec. La présidente, madame Hélène Wavroch, rencontre madame Monique Vézina, présidente du Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées et monsieur Jacques Dorés

concernant la participation du Conseil à la tournée québécoise organisée par le BQAIPA dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées.

18 janvier 1999, Montréal. Participation de la présidente, madame Hélène Wavroch, à la réunion du Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées.

1^{er} février 1999, Montréal. La présidente, madame Hélène Wavroch, rencontre monsieur Denis Gauthier, président et monsieur Robert Chagnon, directeur de l'Association des Résidences pour Retraités du Québec. La rencontre porte sur les services à domicile dispensés par les CLSC dans les résidences, la politique du vieillissement au Québec et l'évaluation des résidences.

3 février 1999, Québec. Rencontre de madame Irène Belleau, responsable de la publication du bulletin du Conseil, avec mesdames Monique Girard et Nicole Leclerc et monsieur Daniel Gagnon, du bureau du Conseil, relativement à la publication du deuxième numéro du bulletin.

15 février 1999, Québec. Madame Hélène Wavroch participe au lancement des activités organisées dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées (AIPA) suite à l'invitation du recteur de l'Université Laval.

26 mars 1999, Montréal. La présidente, madame Hélène Wavroch, participe à la première réunion du Comité consultatif des aîné(e)s de l'Est du Québec concernant le projet *Une place pour chacune et chacun : combattre l'âgisme dans nos communautés*.

3.4 Les activités publiques

1^{er} octobre 1998, Québec. Présence de la présidente, madame Nicole Dumont-Larouche, au lancement de l'AIPA par le ministre responsable des Aînés à ce moment, monsieur Matthias Rioux. Cet événement a eu lieu au Musée de la Civilisation à Québec.

8 décembre 1998, Québec. Présence de madame Nicole Leclerc à une conférence de presse sur *L'exploitation financière et les aînés* organisée par la Caisse populaire Desjardins de Saint-Dominique à Québec.

8 décembre 1998, Québec. Présence de madame Monique Girard à un atelier de sensibilisation à la réalité du Sida en milieu de travail. La formation était donnée par Miels-Québec à Québec.

18 janvier 1999, Québec. Présence de la présidente, madame Hélène Wavroch, au dîner conférence de l'Association canadienne de l'Industrie du médicament.

9 au 20 mars 1999. Début de la tournée québécoise du Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées (BQAIPA) avec la participation du Conseil des aînés. La présidente, madame Hélène Wavroch, et monsieur Daniel Gagnon participent à cette tournée dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées. Cette tournée a pour objectif de mieux connaître les besoins et les attentes des aînés sur le territoire Québécois. Cette tournée s'est poursuivie jusqu'au 20 avril 1999.

21 au 23 mars 1999, Toronto. Présentation par la présidente, madame Hélène Wavroch, de l'Avis sur les abus exercés à l'égard des personnes âgées dans le cadre de la Deuxième conférence sur les mauvais traitements envers les personnes âgées.

3.5 Les demandes de renseignements

Le bureau du Conseil reçoit des demandes de renseignements divers, et cette activité a pris beaucoup d'ampleur au cours des dernières années. Les interventions proviennent principalement d'aînés, de leur famille ou de leurs proches. Les demandes touchent divers sujets : maintien à domicile, virage ambulatoire, hébergement public ou privé, situation d'abus et de violence à l'égard des aînés, choix d'une résidence privée, procuration, mandat pour cas d'incapacité, Curateur public, testament biologique, règles de succession, pension de la sécurité de la vieillesse, coût des médicaments, régime de rentes et autres.

Plusieurs interventions sont également faites au Conseil par des organismes publics et communautaires ou le milieu universitaire, tous désireux de connaître les publications du Conseil ou d'obtenir de l'information complémentaire sur les aînés ou sur le phénomène du vieillissement. Le Conseil a observé une recrudescence de demandes provenant des étudiants en gérontologie.

D'autres demandes d'information proviennent de citoyens ou de représentants d'entreprises soucieux d'alimenter leurs travaux et leurs démarches visant le démarrage d'entreprises destinées aux aînés, par exemple : implantation de résidences privées pour personnes âgées, mise en place de divers types de services de soutien visant à assurer le maintien des aînés en perte d'autonomie dans leur domicile et à accorder un répit aux familles et aux proches.

Le personnel du bureau s'efforce de prendre le temps nécessaire pour fournir l'information pertinente et, le cas échéant, diriger les personnes vers les ministères ou les organismes concernés.

IV Les principaux travaux du Conseil depuis sa création

Au cours des années, le Conseil s'est acquitté de sa mission et de ses mandats en réalisant plusieurs travaux majeurs :

- une brochure sur le Conseil des aînés précise son rôle, son mandat, ses pouvoirs;
- une étude sur la situation économique des aînés souligne l'incidence de la pauvreté chez les femmes aînées;
- un avis sur les abus exercés à l'égard des personnes aînées décrit l'ampleur de ce problème et identifie des pistes de solution;
- un mémoire sur le projet de loi n° 191, *Loi sur la protection des droits des aînés* spécifie l'opposition du Conseil à ce projet dont 66 articles s'inspirent de la *Loi sur la protection de la jeunesse*;
- un avis conjoint sur l'obligation alimentaire entre les grands-parents et leurs petits-enfants, selon l'article 585 du Code civil du Québec, dans lequel le Conseil des aînés favorise l'abrogation de l'obligation alimentaire;
- un mémoire sur la problématique de la consommation des médicaments au Québec privilégie un plan d'action pour améliorer la santé et le bien-être des aînés;
- un mémoire sur le projet de loi n° 33, *Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives* évalue l'impact de l'implantation du régime à l'égard des aînés;
- une résolution concernant l'avenir du Conseil justifie l'opportunité de maintenir le Conseil des aînés au sein de l'appareil gouvernemental;
- une étude sur la réalité des aînés québécois constitue un vaste portrait des différents aspects de la situation vécue par les aînés;
- un avis sur les orientations d'une politique du vieillissement précise quinze grandes orientations et pistes de solution à l'intention du gouvernement devant mener à des politiques concrètes pour les aînés.

4.1 Brochure sur le Conseil des aînés

En novembre 1994, le Conseil des aînés a publié une brochure précisant le rôle, le mandat, les fonctions et les pouvoirs, les principes généraux de même que les préoccupations prioritaires de l'organisme. On y trouve également la liste des membres fonda-

teurs du Conseil. Cette brochure a été rééditée en mai 1998.

4.2 La situation économique des aînés du Québec

Afin de disposer de données précises sur la situation économique des aînés du Québec, le Conseil a décidé, dès le début de son mandat, d'entreprendre une vaste étude sur ce sujet. Rendu public le 25 janvier 1995, le contenu de cette étude descriptive s'appuie sur diverses sources d'information fiables.

Le document fait état de quelques données démographiques et donne des renseignements sur l'état matrimonial des personnes ainsi que sur leur mode d'occupation de logement.

L'étude aborde ensuite la situation financière des aînés de demain afin d'en observer l'évolution. Par la suite, le Conseil explore les sources et les niveaux de revenu selon le sexe et le groupe d'âge, puis présente les programmes publics de soutien au revenu destinés aux aînés. Enfin, à partir des seuils de faible revenu de Statistique Canada, l'étude fait état de l'évolution de la pauvreté chez les aînés, des conséquences qui en découlent et dégage un certain nombre de constats. En conclusion, l'analyse soulève l'incidence de la pauvreté, principalement chez les personnes qui vivent seules, groupe majoritairement composé de femmes.

4.3 Avis sur les abus exercés à l'égard des personnes aînées

Constatant que les abus et la violence à l'endroit des aînés ne sont ni des mythes, ni des phénomènes nouveaux, mais une réalité à laquelle les générations d'hier et d'aujourd'hui sont confrontées, le Conseil a rendu public, le 18 septembre 1995, un *Avis sur les abus exercés à l'égard des personnes aînées*.

Dans cet avis, le Conseil décrit en premier lieu la nature et l'ampleur du problème des abus exercés à l'égard des aînés, que ce soit dans les familles ou les établissements publics ou privés. La seconde partie relève les principales causes ou les principaux facteurs associés à ce problème. La troisième partie fait état des expériences réalisées tant dans le réseau public que dans le milieu communautaire pour contrer ce fléau. Enfin, le Conseil formule, en guise de conclusion, des recommandations à court, moyen et long terme susceptibles d'annihiler ce phénomène.

4.4 Mémoire sur le projet de loi n° 191, *Loi sur la protection des droits des aînés*

Dans son mémoire rendu public le 19 février 1996, le Conseil des aînés marque son opposition au projet de loi n° 191 qui, en s'adressant aux aînés, est fondé strictement sur l'âge et s'inspire de 66 articles de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Selon le Conseil, cette loi risque de marginaliser, voire d'infantiliser les aînés et fait abstraction de leur statut de citoyens à part entière, capables d'assumer la maîtrise de leur existence, de faire leurs propres choix et de vivre dans le milieu de vie qu'ils ont choisi.

Dans son avis, le Conseil se dit conscient que le projet de loi n° 191 se veut une solution au problème des abus dont sont victimes plusieurs aînés, mais, tout en condamnant toute forme d'exploitation, de violence et d'abus dirigée contre eux, il ne peut accepter que certains droits fondamentaux de ces personnes soient remis en question par quelque loi que ce soit.

Le Conseil rappelle que les aînés qui éprouvent des difficultés peuvent compter sur leur réseau informel et, selon la gravité de leur situation, sur le réseau institutionnel : les CLSC, la Commission des droits de la personne, l'Office de la protection du consommateur, le Protecteur du citoyen, les tribunaux et, en cas d'inaptitude, le Curateur public.

Le Conseil, dont le mandat est de défendre et de protéger les droits et les intérêts des personnes âgées, a demandé, dans son mémoire, aux membres de l'Assemblée nationale de retirer le projet de loi n° 191.

4.5 Avis conjoint sur l'obligation alimentaire entre les grands-parents et leurs petits-enfants, selon l'article 585 du Code civil du Québec

Le 28 février 1996, le Conseil des aînés a reçu du ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration, monsieur André Boisclair, une demande d'avis conjoint avec le Conseil de la famille et le Conseil permanent de la jeunesse sur l'obligation alimentaire entre les grands-parents et leurs petits-enfants, comme le prévoit l'article 585 du Code civil du Québec. S'inscrivant dans le cadre d'une consultation québécoise du ministre de la Justice sur cette importante question, l'avis conjoint ne fut pas un avis unanime de la part des trois conseils. Ainsi, les membres du Conseil des aînés se sont prononcés pour que soit abrogée l'obligation alimentaire entre les grands-parents et les petits-enfants prévue à l'article 585 du Code civil du Québec, tandis que ceux du Conseil de la famille et du Conseil permanent de la jeunesse ont proposé plutôt de la baliser. En rendant public l'avis conjoint des trois conseils, le ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration a souligné : « Au-delà d'une divergence d'opinion sur l'op-

portunité de conserver cette disposition du Code civil, les membres des trois conseils ont exprimé leur préoccupation commune face au problème que soulève la judiciarisation soudaine de la solidarité familiale et de l'obligation alimentaire réciproque. De manière unanime, ils sont soucieux de faire valoir l'intérêt de l'enfant et les liens familiaux et intergénérationnels, mais pas à la faveur d'un désengagement appréhendé de l'État. »

À la lumière des recommandations contenues dans l'avis conjoint des trois conseils et des suggestions qui lui ont été transmises lors de sa consultation publique, le ministre de la Justice a opté pour l'abrogation pure et simple de l'obligation alimentaire entre les grands-parents et leurs petits-enfants prévue à l'article 585 du Code civil du Québec.

4.6 Mémoire sur la problématique de la consommation des médicaments au Québec

Le 5 mars 1996, le Conseil a présenté, devant la Commission parlementaire des affaires sociales, un mémoire sur la problématique de la consommation des médicaments au Québec. Situait sa préoccupation d'abord au niveau du bien-être des aînés, mais aussi en considérant la perception que semble en avoir la société en général, le Conseil fait ressortir dans ce mémoire les facteurs reliés au problème de consommation de médicaments par les aînés et trace un profil d'eux en tant que consommateurs.

En conclusion, le Conseil se rallie au plan d'action proposé par le ministère de la Santé et des Services sociaux qui compte mener à l'échelle québécoise une campagne de sensibilisation sur l'utilisation rationnelle de médicaments chez les personnes âgées. Selon le Conseil, ce plan d'action est susceptible d'améliorer la santé et le bien-être des aînés, en amenant ceux-ci à faire un usage judicieux, approprié et sécuritaire des médicaments.

4.7 Mémoire sur le projet de loi n° 33, *Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives*

Dans le cadre de la Commission parlementaire sur l'assurance-médicaments, le Conseil des aînés a présenté, en juin 1996, un mémoire sur le projet de loi n° 33, *Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives*.

Dans son mémoire, le Conseil ne s'oppose pas au principe même du projet de loi qui vise l'instauration d'un régime universel d'assurance-médicaments. Mais il constate que ce sont principalement les aînés pauvres et à revenu modeste qui devront assumer une grande partie du fardeau financier imposé par le nouveau régime, compte tenu qu'ils sont plus à risque

d'éprouver des problèmes de santé et d'avoir à consommer des médicaments.

Le Conseil rappelle que 50 % du revenu des aînés provient des régimes publics de retraite et que 30,9 % des femmes et 17,9 % des hommes de ce groupe d'âge vivent sous le seuil de pauvreté. Une contribution trop élevée risque d'inciter les aînés à cesser ou à diminuer leur consommation de médicaments, ce qui pourrait provoquer des recours aux salles d'urgence et des périodes d'hospitalisation imposant des coûts beaucoup plus importants au système de santé.

Dans la conclusion de son mémoire, le Conseil demande au gouvernement de considérer l'effet négatif d'une implantation rapide du régime à l'égard des aînés, ceux-ci devant être bien au fait du programme et en avoir une excellente compréhension. Selon le Conseil, une campagne d'information devrait sécuriser les aînés vis-à-vis du régime et leur permettre de réviser la planification annuelle de leurs disponibilités financières et de prévoir les coûts reliés au nouveau régime.

4.8 Résolution concernant l'avenir du Conseil

En mai 1996, le ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration a fait part aux membres du Conseil de son interrogation sur les rôles et les fonctions des différents conseils relevant de sa responsabilité. Il a alors invité les membres à lui faire part de leur réflexion à ce sujet.

L'élaboration du document *La réalité des aînés québécois* a permis aux membres du Conseil de constater que les aînés ont toujours besoin d'un organisme qui parle en leur nom et qui fait la promotion de leurs droits et de leurs intérêts.

Le Conseil a donc adopté, le 10 octobre 1996, une résolution portant sur les diverses considérations qui ont justifié la création du Conseil et qui motivent encore son maintien. Cette résolution a été transmise au ministre responsable du Conseil.

Le Conseil recommandait au ministre de conserver au sein de l'appareil gouvernemental un organisme consultatif voué exclusivement aux aînés, afin que ceux-ci puissent faire connaître leurs préoccupations et formuler des recommandations ou des avis au regard des situations présentes et à venir.

4.9 La réalité des aînés québécois

En janvier 1997, le Conseil publiait un vaste portrait objectif et réaliste de différents aspects de la situation vécue par les aînés d'aujourd'hui. Il s'agissait de la première étape de ses travaux en vue de proposer au gouvernement des orientations en vue d'une politique sur le vieillissement. Aussi, sans être

exhaustif, cet ouvrage met en lumière certaines tendances et certains faits particuliers de la situation des aînés, sans nécessairement chercher de facteurs explicatifs et sans anticiper de solutions susceptibles d'infléchir les tendances.

Afin de bien traduire la diversité et la complexité de la condition des aînés, le Conseil a choisi de traiter des sujets qui lui sont apparus les plus actuels, soit : les stéréotypes et les attitudes négatives envers les aînés, leur profil sociodémographique, leur situation économique, un aperçu de leur état de santé et de bien-être, la retraite ainsi que leur apport socioéconomique. Il apparaissait essentiel au Conseil de détruire le mythe « misérabiliste » qui contribue à l'exclusion des aînés des divers secteurs d'activités sociales et de lutter contre la prédilection des spécialistes à considérer la vieillesse uniquement comme une pathologie et à ignorer ses éventuels aspects positifs. Selon le Conseil, les aînés ne forment pas un bloc monolithique défini par l'unique critère de l'âge chronologique. Leur situation n'est pas que pauvreté, maladie, vulnérabilité, dépendance, improductivité... La disparité sur les plans socioéconomique, sociosanitaire et sociofamilial fait en sorte que l'on trouve parmi eux des pauvres et des mieux nantis, des individus qui jouissent d'une excellente santé et d'autres qui font face à la maladie ou à des incapacités plus ou moins sévères, des personnes qui s'impliquent auprès de la collectivité et d'autres qui vivent un isolement social ou affectif.

Le Conseil espère que la société québécoise trouve dans ce document matière à réflexion sur la place qu'elle réserve à ses aînés et qu'elle modifie le regard qu'elle porte sur eux en général.

4.10 Avis sur les orientations d'une politique du vieillissement

En mai 1997, le Conseil publiait un avis sur les orientations qui devraient guider le gouvernement dans la préparation d'une politique du vieillissement. Il y formule quinze grandes orientations, assorties de diverses pistes de solutions dans les six rubriques étudiées dans *La réalité des aînés québécois*. Sans être exhaustifs, ces thèmes permettent de dresser un portrait réaliste de la situation des aînés et préciser des mesures qui pourraient mener à des politiques concrètes.

Pour combattre les stéréotypes et les attitudes négatives envers les aînés, le Conseil recommande au gouvernement de promouvoir une image positive du vieillissement par plusieurs moyens, dont l'éducation et l'information de l'ensemble des citoyens, tout en ciblant certains groupes comme les intervenants auprès des aînés ou les étudiants. Il voudrait également que le langage « âgiste » soit banni des publications gouvernementales.

De l'étude du profil sociodémographique des aînés se dégage, selon le Conseil, la nécessité pour le gouvernement d'adapter ses politiques au vieillissement inéluctable de la population. De plus, le Conseil lui demande de prendre les mesures nécessaires pour que les aînés qui le désirent puissent vivre le plus longtemps possible dans le milieu de leur choix.

Même si la situation économique des aînés s'est améliorée au cours des dernières décennies, ils forment toujours, avec les jeunes, le groupe le plus pauvre de la société. Le Conseil recommande donc au gouvernement d'assurer aux aînés (en priorité aux aînés vivant seuls) un revenu minimum vital afin de réduire l'important écart entre leurs revenus et le seuil de pauvreté.

Le Conseil demande également au gouvernement de s'assurer que tout programme ou service gouvernemental nécessitant une contribution individuelle (ex. : ticket modérateur) ou basé sur un seuil de revenu ne pénalise pas la population vivant sous le seuil de pauvreté, qui comprend un pourcentage important d'aînés.

Au chapitre de la santé et du bien-être des aînés, le Conseil demande de donner la priorité à la prévention pendant tout le parcours de la vie afin que toutes les personnes prennent en charge leur propre santé et leur propre bien-être. De plus, il recommande, entre autres, la consolidation et le développement des programmes qui contribuent au maintien des aînés en perte d'autonomie dans leur milieu de vie ainsi que la coordination rigoureuse des services entre les divers intervenants qui œuvrent auprès des aînés.

En ce qui a trait à la retraite, le Conseil, inquiet de la diffusion massive des préretraites, demande qu'une étude sur les coûts socioéconomiques de ce phénomène soit entreprise. Il propose également, entre autres, de soutenir les travailleurs vieillissants qui désirent poursuivre leurs activités en permettant, par exemple, une plus grande souplesse dans l'aménagement du temps de travail et en favorisant la formation continue.

Insistant, une fois de plus, sur l'importance de l'apport socioéconomique des aînés qui n'est pas suffisamment mis en évidence dans la collectivité, le Conseil recommande au gouvernement de consolider les domaines dans lesquels les aînés sont impliqués tout en leur ouvrant de nouveaux champs d'action, afin de leur permettre de contribuer au développement de la société.

Le Conseil est conscient qu'une politique élaborée sur la base de ces orientations constituera un vaste chantier qui ne pourra se réaliser en un jour. Cependant, il croit essentiel que le gouvernement se dote d'une politique réaliste et cohérente sur le vieillisse-

ment — réclamée depuis fort longtemps par les organismes qui ont étudié cette question — puisque tous les citoyens veulent savoir ce que l'avenir leur réserve.

L'objectif fondamental de la politique repose sur la reconnaissance et le respect de l'autonomie des aînés. Ce qui signifie que les aînés sont des citoyens à part entière, capables d'assumer la maîtrise de leur existence, de prendre leurs propres décisions et d'établir les priorités qui leur permettent de vivre, le plus longtemps possible, dans le milieu de vie qu'ils ont choisi.

En conclusion de cet avis, le Conseil estime que, à court terme, l'application des recommandations concernant les aînés les plus vulnérables est impérative et demande une action immédiate. À plus long terme, le Conseil mise sur des mesures favorisant l'autonomie physiologique et psychologique des individus pendant toute leur vie, la propagation d'une image positive du vieillissement, la reconnaissance et l'accréditation du rôle des aînés dans la société.

Annexe

Les publications du Conseil des aînés

Avis

- *Avis sur les abus exercés à l'égard des personnes âgées*, septembre 1995, 63 pages.
- *Avis conjoint sur l'obligation alimentaire entre les grands-parents et leurs petits-enfants*, mars 1996, 26 pages.
- *Avis sur les orientations d'une politique du vieillissement*, mai 1997, 71 pages.

Mémoires

- Mémoire sur le projet de loi n^o 191, *Loi sur la protection des droits des aînés*, février 1996, 27 pages.
- Mémoire sur *La problématique de la consommation des médicaments au Québec*, présenté devant la Commission parlementaire des affaires sociales, mars 1996, 9 pages.
- Mémoire sur le projet de loi n^o 33, *Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives*, présenté dans le cadre de la Commission parlementaire sur l'assurance-médicaments, juin 1996, 9 pages.

Rapports

- *La situation économique des aînés du Québec*, janvier 1995, 98 pages.
- *La réalité des aînés québécois*, (état de la situation), janvier 1997, 107 pages.
- *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés*, février 1998, 28 pages.

Rapports annuels

- Rapport annuel 1994-1995.
- Rapport annuel 1995-1996.
- Rapport annuel 1996-1997.
- Rapport annuel 1997-1998.
- Rapport annuel 1998-1999.

Brochure

- *Le Conseil des aînés*, portant sur le mandat, les fonctions et les pouvoirs, les principes généraux, les préoccupations prioritaires et la liste des membres fondateurs, novembre 1994, 13 pages.

Bulletins

- Bulletin du Conseil des aînés, volume 1, numéro 1, novembre 1998, 16 pages.
- Bulletin du Conseil des aînés, volume 1, numéro 2, mars 1999, 20 pages.

Dépliant

- Le Conseil des aînés (présentation du Conseil), octobre 1998.

Composition typographique : Mono•Lino inc.
Achévé d'imprimer en septembre 1999
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville